



Karachi : 15 ans après l'attentat, les victimes dénoncent un « enterrement » judiciaire

Qui est derrière l'attentat de Karachi et pourquoi ? Quinze ans après, les victimes de l'attaque contre des ouvriers français qui travaillaient à la construction de sous-marins vendus au Pakistan, point de départ d'un scandale politico-financier, redoutent de ne jamais connaître la vérité.

Le 8 mai 2002, une voiture piégée précipitée contre un bus transportant des salariés de la Direction des chantiers navals (DCN) explose devant l'hôtel Sheraton à Karachi, tuant quinze personnes dont 11 employés français et en blessant douze autres. Tous travaillaient à la construction d'un des trois sous-marins Agosta vendus en 1994 au Pakistan par la France, sous le gouvernement d'Edouard Balladur.

Lundi, dans son fief de Cherbourg, le Premier ministre **Bernard Cazeneuve** rendra hommage aux victimes de cette attaque, encore entourée de zones d'ombre. « *On espérait de ce quinquennat un élan politique pour faire la lumière sur cette affaire* », regrette **Virginie Bled**, l'une des veuves de l'attentat. L'enquête qui privilégiait au départ la piste Al-Qaïda a conduit à révéler l'affaire de financement occulte présumé de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995.

Le juge antiterroriste **Marc Trévidic** s'est orienté à partir de 2009 vers l'hypothèse d'une vengeance ourdie contre Paris après la décision de Jacques Chirac en 1996 d'arrêter le versement des commissions – légales à l'époque – à des responsables pakistanais. Ce mobile financier était apparu dans les notes rédigées quelques mois après l'attaque par un ancien de la DST, les « rapports » Nautilus, qui évoquaient des rétrocommissions pour financer la campagne de M. Balladur.

Cette thèse laisse entrevoir un début d'explication aux yeux des victimes mais leurs espoirs se sont heurtés à l'échec d'une commission rogatoire au Pakistan, au refus d'entendre des témoins et au secret défense sur certains documents. « *Globalement, les familles sont confrontées à l'échec flagrant de l'autorité judiciaire dans la recherche de la vérité* », estime **Olivier Morice**, avocat de parties civiles. « *Depuis le départ du juge Trévidic, il y a dix-huit mois, plus personne ne connaît le dossier au pôle antiterroriste et les moyens manquent. Des dossiers ont été priorités pour en enterrer d'autres* », déplore **Gilles Sanson**, blessé dans l'attentat.

La présidence du tribunal de grande instance de Paris souligne qu'« *un effort considérable a été fait pour renforcer le pôle antiterroriste, passé de 8 à 11 magistrats* ». Mais les juges font face à l'afflux des dossiers d'attentats jihadistes.

Un volet financier terminé

Parallèlement à l'enquête terroriste, les magistrats **Renaud Van Ruymbeke** et **Roger Le Loire** chargés du volet financier de l'affaire entre 2011 et 2014 ont acquis la conviction que la campagne d'Édouard Balladur a été en partie financée par des rétrocommissions – illégales – sur les contrats de sous-marins au Pakistan et de frégates à l'Arabie Saoudite.

Selon l'enquête, le réseau « K », coordonné par le Saoudien **Ali Ben Moussalem**, soupçonné de financement d'organisations terroristes, aurait été imposé en fin de processus pour enrichir ses membres et financer illégalement la campagne Balladur. Les juges se sont notamment interrogés sur une somme de 10,2 millions de francs en espèces versée sur son compte de campagne.

En 2014, les magistrats ont renvoyé devant le tribunal correctionnel six protagonistes dont **Nicolas Bazire**, ex-directeur de la campagne, **Thierry Gaubert**, alors membre du cabinet du ministre du Budget Nicolas Sarkozy, et l'intermédiaire **Ziad Takieddine**.

Ce renvoi, validé en appel en janvier après deux années de péripéties judiciaires, fait l'objet d'un pourvoi en cassation et une question prioritaire de constitutionnalité sera examinée en juin, retardant encore l'échéance d'un procès. *« On arrive à enterrer un dossier en multipliant les effets procéduraux sur la recevabilité des parties civiles et la prescription et en confiant le pan le plus important de l'affaire à la CJR, maintenue malgré les promesses du candidat François Hollande de la supprimer »*, déplore **Marie Dosé**, avocate de deux veuves et de cinq familles de blessés.

Les cas d'Édouard Balladur et de son ancien ministre de la Défense **François Léotard**, ont été disjoints au profit de la Cour de justice de la République (CJR) qui *« procède activement à des actes d'investigation pour arriver à la fin de l'instruction prochaine »*, selon une source proche du dossier. *« Est-ce qu'Édouard Balladur et François Léotard ont été entendus ? De cette procédure on ne sait rien »*, affirme l'avocate Marie Dosé. ♦